

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce troisième jour de septembre 2024, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry, Marcel Tringle et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de la directrice générale et greffière-trésorière Madame Claudie Levasseur.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

2024-09-96 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024
7. Approbation des comptes / Août 2024
8. Correspondance
 - Directrice générale
 - Maire
9. Dépôt du rapport du maire sur les états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2023
10. Octroi du contrat pour l'ouverture des cours – Période hivernale 2024-2025
11. Rapport des élus
12. DIVERS
13. Deuxième période de questions
14. Clôture de la séance
15. Prochaine séance du conseil / **LUNDI LE 7 OCTOBRE 2024**

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2024-09-97 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2024**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2024-09-98 APPROBATION DES COMPTES / AOÛT 2024

Il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois d'août 2024 depuis la dernière séance du conseil en date du 5 août 2024 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de quarante-et-un mille trois cent quatre-vingt-sept dollars et soixante-et-huit sous (41 387,68 \$), soit une somme de dix-neuf mille six cent trente-et-un dollars et seize sous (19 631,16 \$) pour la Municipalité, et de vingt-et-un mille sept cent cinquante-six dollars et cinquante-deux sous (21 756,52 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet dont les membres du conseil ont pris connaissance, et conservée aux archives de la Municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 5 août 2024 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 3 septembre 2024.

Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière

CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Lettre datée du 30 juillet 2024 de la vice-première ministre et ministre Madame Geneviève Guilbault annonçant une aide financière d'un montant de 199 471 \$ provenant du programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien.

2024-09-99 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE le maire de la Municipalité est tenu par l'article 176.2.2 *du Code municipal* de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

Monsieur Mario Patry, maire de la municipalité de Saint-Athanase, dépose son rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Ce rapport sera diffusé dans l'Info-municipale de la Municipalité ainsi que sur son site Internet.

2024-09-100 OCTROI DU CONTRAT POUR L'OUVERTURE DES COURS – PÉRIODE HIVERNALE 2024-2025

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçu aucune soumission en date du 28 août 2024 à 11h00 pour le déneigement de ses installations pour la saison 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil nomme l'employée municipale, Madame Johanne Labrecque, pour faire le déneigement de la cour du bureau municipal ainsi que la citerne et la deuxième citerne située au 6173 chemin de l'Église pour la saison hivernale 2024-2025 selon les modalités discutées avec elle.

RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Denis Patry, conseiller, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours des dernières semaines.

- Réunion du Service Ambulancier du Transcontinental.

Les sujets suivants y ont notamment été discutés :

- La gestion de la couverture ambulancière et des horaires sur le terrain appelée à de futurs changements;
- Dans le but d'acquérir une nouvelle ambulance pour le secteur du Transcontinental, des sommes ont été réservées et portées dans deux placements bancaires (127 000 \$ pour 2 ans et 250 000 pour 5 ans). Il est à noter que le coût d'une ambulance varie entre 350 000 \$ et 400 000 \$.

Monsieur André St-Pierre, conseiller, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours des dernières semaines.

- Réunion de la Régie intermunicipale des déchets (RIDT) le 28 août 2024.

Les sujets suivants y ont notamment été discutés :

- Le 17 septembre 2024, ouverture des soumissions - Collecte des déchets et du recyclage pour la période 2025-2029;
- La RIDT a confié à Mallette, société de comptables, le mandat de trouver une solution afin de réduire les coûts de la collecte des déchets et du recyclage, par exemple, achat d'un camion
- Puisque la pierre de sucre produite en grande quantité par les érablières (et demeurant sur place) nécessite un recyclage important de ce produit, la RIDT est à la recherche d'un milieu où il serait possible de déposer cette matière afin de procéder à sa transformation.
- La RIDT a acquis un réservoir double paroi au coût de 6 000 \$ et servira à l'entreposage de l'huile usée. L'entreprise Campor sera mandatée pour la vidange de celui-ci.
- La RIDT a procédé à l'achat d'un chargeur pour le site d'enfouissement dont le prix s'élève à 300 000 \$. Le chargeur usagé, propriété de la RIDT, sera réparé et transporté au Centre de tri de Pohénégamook afin d'éviter la location d'un tel équipement.
- Le directeur général de la RIDT, M. Maxime Groleau, a vérifié auprès d'autres régies intermunicipales des déchets de la province de Québec, la hausse des coûts subie au cours des dernières années reliés aux services de collecte des vidanges, de recyclage et la vidange d'installations septiques. Il s'avère que selon les autres régies le coût d'augmentation est de 100%.

DIVERS

Aucun sujet à ajouter.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

A 20 heures 28 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. Mario Patry, maire

.....
Mme. Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.